

Image not found or type unknown



Resiliation suite diminution du risque

Par **Mariec65**, le **28/02/2017** à **16:18**

Bonjour,

J'ai une assurance pro en tant que dessinateur et métreur. J'ai demandé à n'être assuré qu'en tant que dessinateur. L'assurance m'a envoyé un avenant que je dois lui retourner signé mais sans diminuer ma cotisation. Nul part, elle ne fait mention de l'article L113-4. Puis-je selon vous résilier mon contrat ?

Merci beaucoup